

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 10. — Cl. 4.

N° 643.912

Articulations de train porteur oscillant pour véhicules à chenilles.

M. ADOLPHE KEGRESSE résidant en France (Seine).

Demandé le 15 avril 1927, à 16^h 10^m, à Paris.

Délivré le 22 mai 1928. — Publié le 25 septembre 1928.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Jusqu'à présent les trains porteurs oscillants de véhicules à chenilles avaient leurs articulations assurées par des axes réunissant les flasques porteuses de galets, ou bien encore par des tourillons, disposés dans les parties médianes mêmes du train porteur entre les galets.

La première disposition exigeait un écartement assez conséquent des galets pour laisser passer l'axe d'oscillation. La deuxième permettait bien leur rapprochement mais nécessitait de ceux-ci une inclinaison vers l'extérieur par rapport au plan vertical longitudinal de l'ensemble, entraînant un montage compliqué et onéreux.

La présente invention a pour objet des dispositifs d'articulation de train porteur remédiant aux inconvénients signalés ci-dessus.

La figure 1 est une vue en élévation du dispositif proposé.

La figure 2 est une coupe faite par les tourillons d'oscillation du train de galets.

La figure 3 est une coupe faite par l'essieu et les tourillons d'oscillation du balancier principal.

La figure 4 est une coupe variante de la figure 2.

Sur les figures 1 et 3 :
1 représente l'essieu porteur, dont la

liaison au châssis n'est pas représentée ici. Sur chaque extrémité de cet essieu 1, sont fixées rigides deux pièces 2 et 3 (fig. 3) munies chacune d'une oreille annulaire 4 (fig. 1 et 3). Dans les anneaux de ces oreilles, s'engagent des tourillons 5, faisant corps avec le balancier principal 6, du train porteur (fig. 1 et 3).

Ce balancier, qui par sa forme spéciale est très rigide, porte à chacune de ses deux extrémités, deux autres tourillons extérieurs 7 (fig. 1, 2 et 4) qui font corps avec lui. Sur ces tourillons 7, sont montés articulés les balanciers 8 (fig. 1, 2 et 4) reliant les galets 9 entre eux au moyen des axes 10 de ces derniers (fig. 1).

Comme on le voit par la description, les articulations du train porteur, symétriques par rapport à l'axe longitudinal du système, sont assurées par des tourillons, sans aucun axe matériel passant entre les galets, ce qui permet de rapprocher ces derniers très près l'un de l'autre. L'absence d'axe matériel passant à proximité des galets supprime une cause fréquente de coincement de ceux-ci, par suite d'introduction de corps étrangers, toujours à craindre entre des galets tournants et un axe fixe.

Sur la figure 4, on voit que les tourillons 7 sont montés dans les balanciers 8 avec

Prix du fascicule : 5 francs.

interposition de billes pour diminuer dans une très large proportion les frottements.

Il est évident que l'on peut créer des variantes de ces dispositifs, tout en restant dans le cadre de l'invention. On peut, par exemple, appliquer à un train porteur oscillant l'un ou l'autre seulement des dispositifs décrits. On peut encore disposer le balancier principal 6 de telle façon qu'il soit extérieur aux balanciers inférieurs 8, auquel cas les tourillons 7 seront à l'intérieur du système.

On peut aussi s'arranger de telle manière que les tourillons soient solidaires des balanciers 8 et s'engagent dans des ouvertures correspondantes prévues dans le balancier 6.

On comprend que toutes ces combinaisons font partie de l'invention dont l'objet consiste en des articulations de train porteur

disposées symétriquement par rapport à l'axe longitudinal du système, sans axe matériel les reliant.

RÉSUMÉ :

1° Perfectionnements apportés au train porteur oscillant des véhicules à chenilles, caractérisés en ce que les articulations du train porteur, symétriques par rapport à l'axe longitudinal du système, sont assurées par des tourillons disposés à l'extérieur du train de galets, sans axe matériel reliant ces articulations.

2° Dispositif comme ci-dessus, dans lequel les tourillons d'oscillation des différentes parties du train porteur sont montées sur billes.

A. KÉGRESSE.

Par procuration :
Cabinet J. BONNET-TEIRION.

Fig. 1

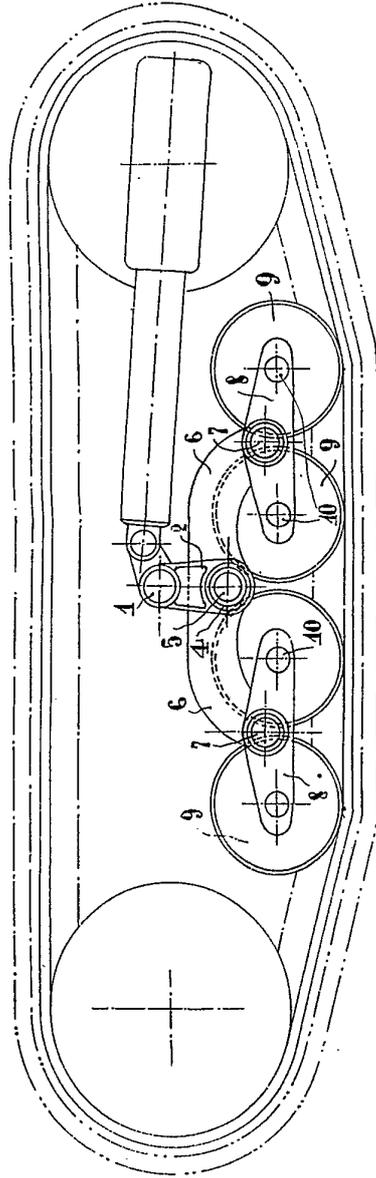


Fig. 2

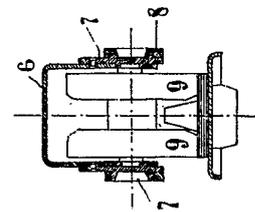


Fig. 3

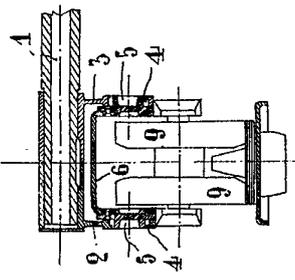


Fig. 4

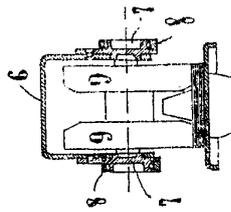


Fig. 1

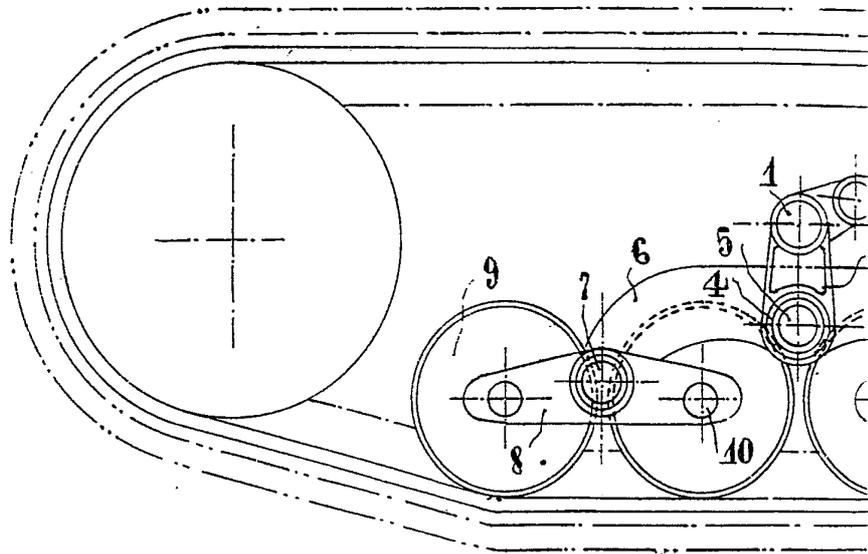


Fig. 2

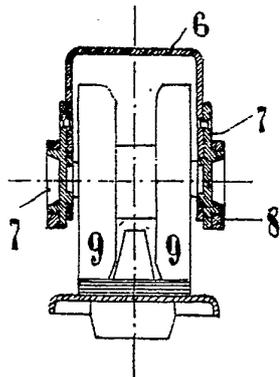


Fig. 3

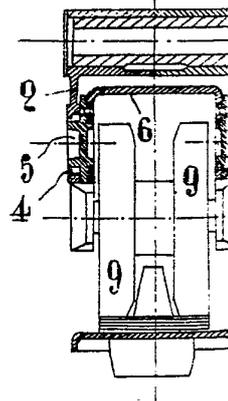


Fig.1

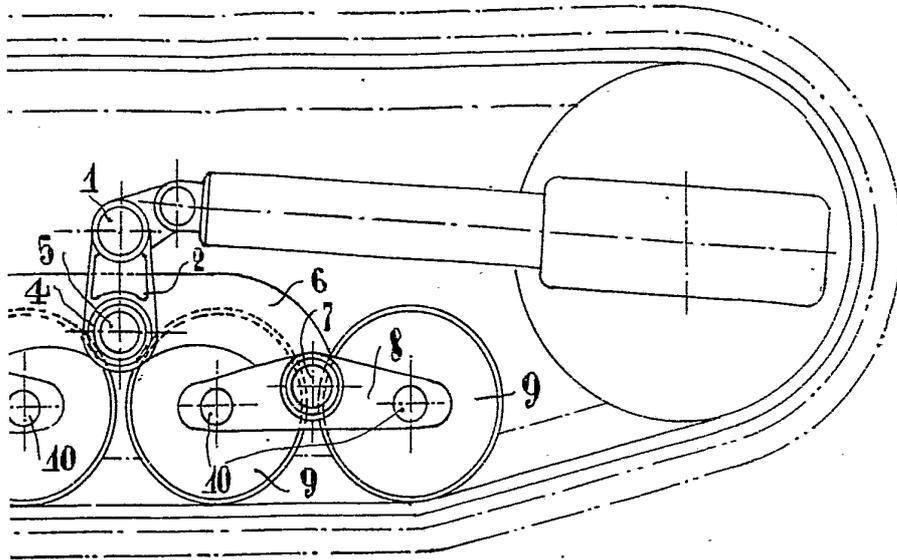


Fig.3

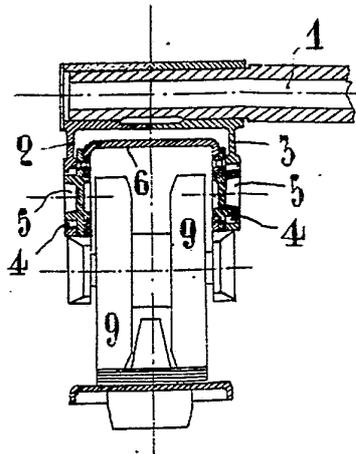


Fig.4

